



Procès-verbal de l'assemblée communale

Salle polyvalente, mardi 25 avril 2017, 20.00 heures

<u>Présidence</u> -	Antoinette Badoud, Syndique
<u>Présents</u>	40 personnes
<u>Excusés</u>	Monsieur Karim Mekki et Mme Adrienne Eguizabal
<u>Scrutateurs</u>	Grégoire Pasquier - Patrick Parrat
<u>Secrétaire</u>	Fabienne Pharisa, secrétaire communale

Au nom du Conseil communal, **la Présidente** souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à cette assemblée. Elle précise, qu'en application des dispositions de la loi sur les communes, l'assemblée communale a été dûment convoquée par annonce dans la feuille officielle du canton de Fribourg, par affichage au pilier public et par une convocation adressée en circulaire tous ménages, le tout dix jours à l'avance.

La Présidente demande si quelqu'un a une remarque à formuler relative à la convocation et à l'ordre du jour présenté à l'écran :

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune du Pâquier sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

MARDI 25 AVRIL 2017, A 20 H 00
A LA SALLE POLYVALENTE DE LA GARE

LISTE DES OBJETS A TRAITER

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée : celui-ci est à la disposition des personnes intéressées au bureau communal et peut être consulté sur le site internet : www.lepaquier.ch .
- 2 Comptes 2016
 - 2.1 Présentation



- 2.2 Rapport de la commission financière sur la base de l'organe de révision
- 2.3 Approbation.
3. Reprise par la commune des routes :
 - 3.1 d'un secteur du chemin de Pré-de-Chêne - vote
 - 3.2 du chemin de Bois-Riant – vote
4. Approbation du règlement de l'AES ; (modification mineure demandée par le SEJ)
5. Divers

L'ordre du jour n'appelle aucune remarque et sera traité comme tel.

Excusés : Mme Adrienne Eguizabal et M. Karim Mekki

La Présidente nomme ensuite, Grégoire Pasquier et Patrick Parrat en qualité de scrutateurs en leur désignant leur secteur respectif. Elle leur rappelle que leur tâche consiste à compter les personnes présentes aux rangées qui leur sont assignées et de communiquer, à haute voix à la secrétaire communale, les résultats des oui et des non issus des votes. Elle leur précise encore qu'ils font partie du bureau de l'assemblée communale avec les membres du Conseil communal. La Présidente les remercie pour leur collaboration.

Puis, la Présidente passe au point 1 de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée communale du 13 décembre 2016.

Ce dernier était à la disposition des intéressés au bureau communal. La Présidente demande si quelqu'un souhaite faire une observation à propos de sa rédaction ou de son contenu ?

Constatant que tel n'est pas le cas, elle considère ce procès-verbal comme accepté et remercie Mme Fabienne Pharisa, secrétaire pour la transcription conforme des avis exprimés.



2. Comptes de fonctionnement et d'investissement 2016

Mme la Présidente passe directement la parole Nicolas Gremaud, conseiller communal responsable des finances pour la présentation des comptes :

Administration et ordre public : ces deux postes sont conformes au budget.

Enseignement et formation : La diminution importante des charges est due notamment à la nouvelle répartition entre l'Etat et les communes (cf loi scolaire) A noter que les frais des moyens d'enseignement sont désormais à charge de l'Etat de même que le salaire de la responsable d'établissement. Désormais une entreprise de nettoyage a été mandatée pour le nettoyage de l'école par conséquent une réduction des charges liées au personnel de l'édilité est constatée.

Santé publique : La diminution des charges est due à la participation aux frais financiers des homes qui a diminué de CH 11'000.00 (diminution de nos résidents). Après bouclage des comptes 2015 de l'EMS d'Humilimont, aucun frais supplémentaire n'a été à la charge de la commune.

Economie : Les CHF 15'000.00 de revenus supplémentaires proviennent de notre part sur le bénéfice 2015 du triage forestier du Moléson.

Finances et impôts : Les rentrées fiscales ont été beaucoup plus importantes que prévues, à savoir : une différence CHF 33'867.70 pour la contribution immobilière, de CHF 183'945.25 pour l'impôt sur les gains immobiliers et de CHF 178'779.10 pour l'impôt sur les mutations. Nous enregistrons également plus de CHF 100'000.00 d'impôts sur le revenu des années antérieures.

Au niveau des charges, la différence est également importante puisque nous avons augmenté la provision pour les pertes sur débiteurs de CHF 40'000.00 et créée des réserves affectées pour des investissements futurs. En détail :

- | | |
|---|----------------|
| • Mobilier de la salle polyvalente | CHF 80'000.00 |
| • Ancien bâtiment scolaire (3 ^{ème} étage) | CHF 100'000.00 |
| • Nouveau système de gestion des déchets urbains | CHF 250'000.00 |
| • Parking de la salle polyvalente (complément de l'investissement déjà voté) | CHF 50'000.00 |
| • Bâtiment de la gare (normes Minergie-P à appliquer, complément de l'investissement déjà voté) | CHF 50'000.00 |



Alors que le budget 2016 prévoyait un déficit de CHF 138'000.00, j'ai le plaisir de vous annoncer que le compte de fonctionnement 2016 boucle avec un bénéfice net de **CHF 39'123.15**.

S'il faut relever la très bonne gestion des charges de fonctionnement, la raison principale de cet excellent résultat repose avant tout sur les rentrées fiscales extraordinaires. Ces impôts conjoncturels et non récurrents sont difficiles à évaluer.

Cette période faste que nous traversons n'est probablement que passagère. L'importante augmentation de la population de notre village aura une influence significative sur les finances communales et les charges liées vont naturellement augmenter.



FONCTIONNEMENT		comptes 2016		budget 2016		comptes 2015	
	Désignation	charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
0	ADMINISTRATION	434'361.60	43'580.05	438'400.00	42'700.00	424'174.45	48'332.30
1	ORDRE PUBLIC	95'709.85	45'224.95	95'300.00	41'500.00	156'050.95	107'521.70
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'330'930.30	81'254.85	1'398'900.00	90'000.00	1'413'181.85	84'688.10
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	187'371.90	25'199.25	190'100.00	26'300.00	218'787.70	47'702.80
4	SANTE PUBLIQUE	358'640.15	6'522.35	389'400.00	9'000.00	412'255.55	13'478.15
5	AFFAIRES SOCIALES	483'833.75	1'393.40	479'800.00	1'100.00	455'017.45	1'170.70
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	689'423.75	364'260.75	690'800.00	348'900.00	615'081.60	340'194.50
7	PROTECTION-AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	785'148.10	652'010.50	710'400.00	568'900.00	833'850.60	722'091.75
8	ECONOMIE	62'507.30	15'408.00	70'100.00	800.00	90'117.00	15'070.00
9	FINANCES ET IMPOTS	1'142'701.35	4'374'897.10	597'200.00	3'799'200.00	746'643.16	3'992'257.81
TOTALISATION		5'570'628.05	5'609'751.20	5'060'400.00	4'922'400.00	5'365'160.31	5'372'507.81
Résultat		39'123.15			138'000.00	7'347.50	

Compte des investissements 2016 :

Nicolas Gremaud présente les comptes des investissements comme suit :

Routes communales : En ce qui concerne le tronçon Sauthaux/Bois-Riant, nous en parlerons au point 3.2 de l'ordre du jour. Les dépenses concernant les 3 autres



routes AF ainsi que les dépenses liées au parking sont essentiellement des honoraires. Il rappelle que la réfection du chemin de l'entraide est à 100% à charge des propriétaires.

Eau potable : CHF 65'500.00 ont été dépensés suite à des travaux entrepris en urgence à cause d'une fuite d'eau dans le quartier du Pommeret. Nous en avons déjà parlé lors de notre assemblée des budgets. Les investissements suivants sont également terminés au 31 décembre 2016 :

- **Eau potable, alimentation de secours pompage Gros-Praz/Fontanetta**
CHF 30'600.00
- **Eau potable, poste de commande, système de gestion installé au hangar communal**
CHF 85'700.00

Endiguements : En avril 2016, la Confédération a versé le solde des subventions attendues pour l'endiguement du ruisseau du village. Celles-ci sont plus importantes que prévues si bien que le solde à la charge de la commune est de CHF 100'000.00 inférieur à ce qui était prévu initialement.

Bâtiment de la gare. Madame la Syndique va vous transmettre des compléments d'informations dans les divers.

Les investissements nets sont donc moins élevés que prévus et s'élèvent à **CHF 228'000.00.**

Avant de conclure sa présentation, Nicolas Gremaud tient à remercier Janick Vega de sa précieuse collaboration et de ses conseils avisés ainsi que les autres membres du personnel administratif.

Il remercie l'assemblée de son attention et se tient à disposition pour des questions

...



COMMUNE 1661 LE PAQUIER - Comptes des investissements 2016				
INVESTISSEMENTS	COMPTES	2016	BUDGET	2016
	Dépenses	Subv./part.	Dépenses	Subv./part.
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS, routes communales:				
REFECTION tronçon Sautaux/Bois-Riant et liaison Maibull/MDD	33'800.00		75'000.00	
REFECTION tronçon Sautaux/Bois-Riant, participation de tiers				10'000.00
REFECTION tronçon Sautaux/Bois-Riant, subvention Maibull				15'000.00
REFECTION route des Chavannes (route à caractère agricole)	8'800.00			
REFECTION chemin de l'Entraide (chemin à caractère agricole)	4'500.00			
REFECTION chemin de l'Entraide, solde à charge des propriétaires		4'500.00		
REFECTION route de Pra-Jouli (route à caractère agricole)	12'300.00			
AMENAGEMENT PARKING SALLE POLYVALENTE	18'500.00		390'000.00	
PROTECTION-AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT				
Approvisionnement en eau potable:				
BOUCLAGE QUARTIER DE LA FIN	30'700.00		25'000.00	
BOUCLAGE QUARTIER DE LA FIN, SUBVENTION ECAL		4'850.00		
ALIMENTATION DE SEDOURS POMPAGE GROS-PRAZ/PONTANETTA	30'600.00		47'000.00	
REFECTION DE CONDUITES, LIAISON GARE VERS PARMING JPF			47'000.00	
LE POMMERT, REMPLACEMENT DE CONDUITES (travaux urgents suite fuite)	65'500.00		0.00	
POSTE DE COMMANDE (système de gestion installé au hangar communal)	85'700.00		90'000.00	
PROGRAMME AUTOCONTROLE ET PLAN DES INFRASTRUCTURES	6'850.00			
TAXES DE RACCORDEMENT		11'580.00		
Correction des eaux et engagements:				
PROTECTION CONTRE LES CRUES, TRAVAUX, RUISSEAU DU VILLAGE, mesure 1, étage 2, route de la Gare, SUBVENTION FEDERALE		119'280.00		
Aménagement du territoire:				
PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL (PAL), révision	38'480.00			
FINANCES ET IMPOTS				
Immobilier du patrimoine financier:				
TERRAIN VILLARBLANCHIN, PAD (plan aménagement détaillé)			52'000.00	
TERRAIN EN CRETA, vente de terrain				1'000'000.00
BATIMENT DE LA GARE				
BATIMENT DE LA GARE, TRAVAUX REFECTION GENERALE	52'400.00		1'140'000.00	
TOTAL DES DEPENSES	368'210.00		1'866'000.00	
TOTAL DES RECETTES, SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS		140'210.00		1'025'000.00
INVESTISSEMENTS NETS		228'000.00		841'000.00



Après ces explications, Mme la Syndique passe la parole à M. Didier Tornare Président de la commission financière.

▪ **Rapport de la commission financière**

Conformément au mandat confié par le Conseil communal à la fiduciaire Sorefis-Berney SA, cette dernière a effectué l'audit des comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement, compte d'investissements et engagements conditionnels) en date des 9 et 10 mars dernier, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Lors de la séance des comptes 2016, en date du 3 avril dernier, la commission financière a pris connaissance de cet audit ainsi que des explications complémentaires données par Mme Janick Vega, boursière communal et M. Nicolas Gremaud, Conseiller communal responsable des finances.

Il ressort principalement de celui-ci que les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la tenue des comptes dans leur ensemble sont effectués de manière correcte et appréciés par la fiduciaire.

Il apparait également que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

En conséquence, la commission financière demande à l'assemblée d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés et d'en donner décharge au Conseil communal.

Nous tenons à remercier Mme Janick Vega, boursière communale, pour l'excellente tenue des comptes ainsi que pour les explications détaillées données lors de la séance de la commission financière du 3 avril dernier.

Après la lecture de ce rapport, Mme la Syndique remercie ladite commission et passe la parole aux citoyens. Comme personne ne souhaite s'exprimer, Mme la Syndique précise que cette embellie est d'ordre conjoncturel et le Conseil communal reste vigilant pour maintenir des finances saines. Grâce à ces rentrées fiscales extraordinaires et une bonne maîtrise des dépenses, les résultats sont largement positifs.

Décision : l'assemblée communale approuve les comptes de fonctionnement et d'investissement à une large majorité par 32 oui et 1 abstention. (les membres du Conseil communal se sont abstenus, cf LCom)



Mme la Présidente remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

Avant de clore ce point de l'ordre du jour, **Mme la Présidente** tient à relever l'immense travail effectué par la caissière Janick Vega. Structurée, systématique, consciencieuse, discrète... sont des valeurs qui la caractérisent bien. Elle lui adresse ses plus sincères remerciements pour son engagement et sa collaboration constructive. Elle rappelle que la fiduciaire Sorefisa a vérifié pour la dernière fois les comptes (fin de mandat) et que désormais, elle passe le relais à Multifiduciaires SA. Le contrôle professionnel est un soutien apprécié pour le Conseil communal. Elle remercie aussi la commission financière qui voue un soin particulier au contrôle des comptes. Merci à tous ces membres pour leur engagement et leur disponibilité.

3 Reprise par la commune des routes

Mme la Présidente explique :

Il s'agit de deux secteurs, celui du Chemin de Pré de Chêne et celui du Chemin de Bois-Riant.

- a) Secteur du chemin de Pré de Chêne (plan annexé au pv)

A ce titre, Mme la Syndique demande la récusation d'Erika et Alexis Morand et Joseph Gremaud. Cette récusation correspond à l'art. de la loi 65 sur la loi sur les communes.

Ce chemin est la propriété du Syndicat d'améliorations foncières de Pra Melè. Il est gravelé et il a été refait en 2011. Il est soumis à une restriction de circulation, seuls sont autorisés à circuler les exploitants agricoles et les riverains.

Le Syndicat de Pra Mêle a été constitué il y a de nombreuses décennies dans le but d'améliorer l'exploitation agricole de la plaine située entre la forêt de Sautaux et le ruisseau de l'Albeuve, sur la gauche en direction de Pringy. Le périmètre s'étend sur 3 communes : Bulle, Gruyères et Le Pâquier. Ce syndicat ayant rempli son but, la dernière assemblée a décidé d'entreprendre les démarches en vue de sa dissolution.

Une des conditions préalables est que les ouvrages, notamment les chemins soient remis aux communes respectives afin d'en assurer la pérennité. Cette pratique est généralisée sur l'ensemble du Canton de Fribourg. Les communes de



Bulle et de Gruyères ont déjà donné leur accord pour la reprise des ouvrages qui se situent sur leur territoire.

L'accord de notre commune est donc soumis au vote pour le tronçon qui nous concerne, soit une longueur de 440 m. A noter qu'une partie de celui-ci, soit 120 m, située en face de la ferme d'Alexis Morand est revêtu en bitume. A noter que M. Morand a pris à sa charge la part non subventionnée des frais.

La suite du chemin en direction du giratoire de la Migros de la Tour mesure 320 m. De part et d'autre du pont, les nids de poule seront au préalable réparés aux frais du Syndicat. La commune reprendra donc un secteur remis en état.

La suite du chemin est située sur le territoire de Bulle et a déjà été repris par la commune de Bulle.

Une barrière électrique sera installée à la hauteur du pont, payée par le Syndicat et les utilisateurs de façon à restreindre les circulations aux seuls riverains autorisés. Pourquoi ? le service des AF n'a pas autorisé le goudronnage, néanmoins accepté pour l'accès à la ferme Morand. Afin de limiter la circulation aux seuls ayants-droit, la commune a demandé la pose d'une barrière pour éviter une dégradation trop importante de la route. Cette barrière a été mise à l'enquête et il n'y a pas eu d'opposition ! Elle est donc règlementaire. La commune est propriétaire d'une parcelle desservie par ce chemin et elle a payé sa part aux frais engagés par le syndicat. Aujourd'hui le Syndicat a rempli son mandat et les propriétaires respectifs reprennent les ouvrages qui sont terminés.

Par conséquent, le Conseil communal propose à l'assemblée de reprendre ce secteur de route en propriété et de l'affecter au domaine public en tant que « route communale ». La procédure est conforme à l'art. 17 de la loi sur les routes et à l'art. 14 de la loi sur le domaine public.

▪ **Question des citoyennes et citoyens :**

François Pasquier : se dit très étonné que le Conseil communal reprenne une route non-goudronnée. Il faut s'attendre à avoir des frais pour l'entretien d'un tel accès et cela va créer un précédent. De plus, l'accès ne dessert pas des habitations de contribuables du Pâquier.

Pascal Guignard : Pourquoi refuse-t-on cet accès à tout un chacun ?

Mme la Syndique : les améliorations foncières (AF) ne sont pas d'accord de goudronner cet accès malgré plusieurs demandes de la commune. M. Deillon, Chef de secteur au SAgri est également venu sur place et a précisé que cette route a été refaite entièrement en 2011. Seule la partie servant de desserte pour l'exploitation forestière a pu être goudronnée. Pour limiter l'accès à cette route et



afin que celle-ci ne se dégrade pas trop rapidement, la commune a demandé la mise en place d'une barrière.

Ce chemin est un chemin à vocation agricole avec deux riverains que sont MM. Eric Gobet et Frédéric Sottas et 4 ayants-droit à savoir M. Mickaël Castella, l'exploitation Gremaud-Morand, Fabien Dupasquier et Alexis Morand. Le Syndicat pourra être dissout suite à cette reprise. En cas de refus, le syndicat devra être reconstitué uniquement pour le périmètre de territoire du Pâquier étant donné que les communes de Gruyères et de Bulle ont accepté la reprise des ouvrages. Ce serait un non-sens que la commune du Pâquier refuse cette reprise de route qui fait exception à la règle en vigueur dans la commune, puisque non goudronnée. Les frais d'entretien seront légers et de plus, les travaux éventuels pourront être faits par le personnel de l'édilité si quelques nids de poules sont constatés.

Refuser 330 mètres de route pour un territoire de 450 hectares que représente la superficie totale de la commune du Pâquier représente moins de 3 % de la surface communale. Par ces arguments, Mme la Syndique invite l'assemblée à accepter cette reprise de route car il serait dommageable que l'on empêche la dissolution de ce Syndicat qui n'a plus sa raison d'être.

Pascal Guignard : quels sont les arguments donnés pour ne pas goudronner cette route ?

Mme la Syndique réaffirme que le conseil communal a demandé maintes fois l'autorisation de pouvoir goudronner ce secteur aux AF, mais ils n'acceptent pas de goudronner des tronçons plats.

Jean-Pierre Jacquat : pourquoi la commune devrait subir, toutes les exigences des AF vu que cette Autorité refuse qu'on la goudronne alors dans ce cas qu'il garde cette route ! Pourquoi la commune devrait-elle payer pour une route qui ne pourra pas être utilisée par les citoyens ?

Mme la Syndique : répète que c'est un chemin à vocation agricole et que la commune doit suivre les dispositions légales en vigueur.

Jean-Daniel Badoud : il est impossible de goudronner ce secteur de route car il est situé en zone agricole et non affecté à de l'exploitation forestière. Un entretien conséquent a été réalisé il y a 6 ans et la route est encore en bon état.

Mme la Syndique précise qu'il y a aussi des chemins alpestres qui ne sont pas goudronnés et qui ont été repris par les communes. Il y a toujours des exceptions qui confirment la règle.



Francis Maillard : je soutiens la commune et confirme que les effets de reprendre une route goudronnée ou non ne sont pas énormes.

François Pasquier : une route plate est la pire des conditions pour avoir des nids de poules. L'interdiction de goudronner cette route par les AF est une aberration. Qui ira réparer les nids de poules ?

Mme la Syndique : répète que les employés communaux iront reboucher les nids de poules si nécessaire. Les frais ne sont pas démesurés pour ce tronçon de route

Gremaud Philippe : pourquoi la commune ferme cette route par une barrière étant donné qu'il y a un panneau d'interdiction de circuler.

Mme la Syndique : fait remarquer que seuls les exploitants riverains qui ont des terres et les riverains privés sont autorisés à circuler sur cette route, ainsi on évitera une dégradation trop rapide.

Denise Firmann : où sera posé cette barrière et est-ce que les vélos et les piétons pourront circuler ?

Mme la Syndique : cette barrière est posée à la hauteur du pont et la mobilité douce pourra se pratiquer sur ce chemin.

Jean-Luc Romanens : est-ce que ce chemin est borné et est-ce que les canalisations ont été contrôlées ?

Mme la Syndique : ce chemin est borné et un contrôle caméra a été effectué dans les canalisations liées à ce secteur.

Yves Currat : en lieu et place de prendre comme référence la surface totale de la commune et il serait plus juste de prendre la longueur totale des routes communales.

François Pasquier : la commune a environ 30 km de routes communales. Il répète que reprendre une route non-goudronnée va créer des précédents dans la commune.

Mme la Présidente la reprise cette route restera une exception. Il est vrai qu'en principe la commune reprend des routes goudronnées.



La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** passe au vote :

Celles et ceux qui acceptent la reprise par la commune de ce secteur de 440 m sur le chemin de Pra Mêlè, le manifeste par main levée ?

Décision : l'assemblée communale accepte par 17 oui 12 non et 8 abstentions la reprise du chemin de Pra Mêle est acceptée

b)Chemin de Bois-Riant (le plan est joint au présent pv)

Ce chemin est inscrit au RF en tant que servitude de passage en faveur des parcelles desservies. Le 1^{er} tronçon d'une longueur de 120 m, qui conduit à la place de jeux, est déjà aménagé depuis de nombreuses années.

Quant au tronçon qui entre dans la forêt de Sautaux, il a été aménagé en automne dernier. Il a été construit conformément aux normes en vigueur et pourvu d'un revêtement en bitume jusqu'à l'habitation de M. David Pasquier. (à noter que la partie située sur sa propriété privée a été payée par le propriétaire).

Ensuite, le chemin est gravelé et s'inscrit dans le cadre de la mobilité douce du projet MOBUL. Il est interdit aux véhicules à moteur (excepté pour l'exploitation forestière).

M. David Pasquier demandait depuis plusieurs années déjà que le tronçon situé dans la forêt soit goudronné (longueur 220m) vu son état de délabrement. La commune est entrée en matière moyennant une participation financière du propriétaire à hauteur de 10'000.- frs.

Toutefois, afin d'être déchargé d'une participation future à l'entretien de la route, M. Pasquier a souhaité que la commune affecte ce tronçon de route au domaine public. Dans ce cas-là, il s'est dit d'accord de payer la somme supplémentaire de 5'000.- puisqu'il n'en aura plus l'entretien. **Sa participation se montera donc à 15'000.- frs.**

L'assemblée communale étant souveraine en la matière, le CC soumet donc cet objet à votre accord, selon les mêmes dispositions légales évoquées pour le chemin de Pra Mêlè, à savoir que le chemin de Bois-Riant soit affecté au domaine public en tant que « route communale ». Pour ce faire, cette route sera abornée dès le début du secteur.

▪ **Question des citoyennes et citoyens :**

Denise Firmann demande si lorsqu'on se rend à la place de jeux de Sautaux, il est possible de parker sa voiture en bordure de cette route.



Mme la Présidente : une signalisation a été mise en publication. Seuls les bordiers autorisés pourront y circuler excepté l'exploitation forestière.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au votre :

Vote : Celles et ceux qui acceptent la reprise par la commune de ce secteur de Bois-Riant, le manifeste par main levée.

Décision : l'assemblée communale accepte par 39 oui et 1 non la reprise du chemin de Bois Riant

4. Approbation du règlement de l'AES, modification mineure demandée par le SEJ

Mme la Présidente passe la parole à Mme Antje Bisaz pour présenter ce point.

Antje Bisaz : Lors de l'approbation du règlement par le SEJ, ce service a rendu attentif la commune sur les points qui devaient encore être modifiés et approuvés par l'Assemblée communale notamment l'art. 8.1 et 10.1 :

○ Ancien règlement (formulation)

Art. 8.1 Les tarifs de l'accueil sont fixés selon un barème dégressif en fonction des capacités économiques des parents. Ils figurent dans l'annexe A du présent règlement. Le prix des repas n'est pas pris en considération. Ces tarifs sont établis par le Conseil communal et font partie des directives. Le prix à charge des parents ne dépassera pas les frais effectifs de l'accueil.

Art. 10.1 Sous réserve des exceptions prévues dans le présent règlement, les prestations d'accueil sont facturées une fois par mois, payables dans les 30 jours, sur la base de la fréquentation annoncée dans le formulaire d'inscription, respectivement dans la grille horaire.

○ Nouveau règlement

Art. 8.1 Les tarifs de l'accueil sont fixés entre CHF. 5.00 et CHF 80.00 la journée selon un barème dégressif en fonction des capacités économiques des parents. Ils figurent dans l'annexe A du présent règlement. Le prix des repas n'est pas pris en considération. Ces tarifs sont établis par le Conseil communal et font partie des



directives. Le prix à charge des parents ne dépassera pas les frais effectifs de l'accueil.

Art. 10.1 Les prestations d'accueil sont facturées une fois par mois, payables dans les 30 jours, sur la base de la fréquentation annoncée dans le formulaire d'inscription, respectivement dans la grille horaire.

Comme personne ne souhaite s'exprimer sur ce point, Mme la Présidente passe au vote.

Décision : l'assemblée communale approuve à l'unanimité les modifications mineures du règlement de l'AES :

5. Divers

1. Engagement d'un secrétaire général

Mme la Présidente informe que M. Jean-Claude Duriaux, présent ce soir à notre assemblée, a été choisi parmi 17 candidatures. Il entrera en fonction au 1^{er} mai prochain en tant que secrétaire général à plein temps. Ses expériences professionnelles lui ont permis d'acquérir les compétences attendues par le Conseil communal pour la gestion générale de son administration. Elle profite de sa présence ici ce soir pour l'inviter à nous dire, en quelques mots ses motivations à assumer ce poste.

Mme la Présidente passe la parole à M. Duriaux.

M. Jean-Claude Duriaux : c'est avec un grand plaisir qu'il salue une partie des citoyens de la commune du Pâquier avec qui il devra travailler. Il dit être très heureux d'avoir été choisi parmi les candidats pour soutenir la commune. C'est avec une très grande motivation qu'il va intégrer le bureau communal dès lundi, et très satisfait de s'investir dans la commune où il est né et où il vit aujourd'hui. Il est impatient de participer au développement de la commune et d'épauler le Conseil communal pour les défis futurs.

Mme la Présidente remercie M. Duriaux pour ces mots et lui souhaite, au nom du CC la plus cordiale bienvenue et de belles satisfactions dans l'exécution des tâches qui lui seront confiées. L'assemblée lui souhaite la bienvenue par des applaudissements.

5.2 Démission :



Mme la Présidente annonce que c'est avec regret que le Conseil communal a reçu la démission d'une de ses secrétaires. Mme Aline Genoud, après plus de 5 années passées dans notre commune. Elle a assumé la responsabilité du contrôle de l'habitant, de la gestion de l'AES, de la planification des réservations de notre salle communale, de la comptabilité du Triage forestier, de la préparation des slides pour les assemblées, de la mise en page du bulletin communal et plein d'autres tâches sans nom ! Aline, nous avons eu beaucoup de plaisir à collaborer avec toi, personne au caractère jovial, enthousiaste, efficace, capable de gérer le prévu comme l'imprévu, conviviale avec tes collègues et les membres du CC, tu as toujours été une personne sur qui on pouvait compter. Merci Aline pour tout ce que tu as apporté, ton savoir-faire, ta bonne humeur, ton franc-parler, ton authenticité, tout ce qui fait de toi une personne agréable à côtoyer. Nous allons te regretter ! Maman attentive, tu as choisi de te rapprocher de Charmey, de tes jeunes enfants et nous le comprenons bien. Nous te souhaitons le meilleur pour ta famille et ta vie professionnelle. Bon vent pour la suite. Par acclamation, Aline est remerciée.

5.3 Parking de la Gare

Mme la Présidente informe que ce parking se situe dans le PAD) du quartier d'En Crêta. Ce PAD doit encore être adopté par les services de l'Etat ce qui retarde la réalisation des travaux. Le dossier du PAD va être déposé de façon imminente. En parallèle à la mise à l'enquête de ce PAD, la commune mettra à l'enquête le parking et la rénovation du buffet de la Gare. Dès l'adoption du PAD par les Services de l'état, la commune adressera à la Préfecture demande anticipée pour débiter les travaux; le but étant d'avoir un parking opérationnel à la fin de l'automne et un nouveau bâtiment administratif dès le début de l'année 2018. Pour le bâtiment de la Gare, la commune a quelques surprises car l'Etat exige des normes minergie P ce qui sans doute engendrer des coûts supplémentaires.

Paul Ottoz : si la commune avait saisi l'opportunité de construire le parking il y a quelques années, la commune n'aurait pas tous ces tracas administratifs.

Mme la Présidente rappelle qu'il ne faut pas regarder dans le rétroviseur mais aller de l'avant. Elle précise que la commune avait prévu de construire un parking pour 35 places. Cependant, vu l'augmentation de la population et la fréquentation de la salle, une délégation du Conseil communal s'est rendu au service de la mobilité de Fribourg pour leur demander d'augmenter la capacité de ce parking. Par rapport au terrain et aux normes VSS, la commune va construire un parking de 51 places. Les 4 immeubles qui vont se construire sur le terrain En Crêta seront mis à l'enquête d'ici la fin du mois d'avril. On voit que ce quartier va démarrer bientôt, et que la préparation du PAD a retardé considérablement les travaux.



L'urbanisme choisi par les promoteurs n'est pas le même celui de la commune de ce fait, cela a retardé le dossier.

Paul Ottoz : dans le village, il y a un réel manque de places de parc avec tous ces nouveaux habitants.

Mme la Présidente : les places de parc sont régies par des normes VSS qui octroient une place de parc par 100 m² de surface habitable. La commune ne prévoit pas de supprimer des places au parking du centre, mais des restrictions de temps restent possibles.

Pascal Guignard : Est-ce que ce parking communal sera payant ?

Mme la Syndique : En cas de parking sauvage, des solutions devront être trouvées. On constate une certaine incohérence dans la politique du canton voire même de la Confédération qui veut favoriser la mobilité douce et les transports publics tout en continuant d'investir pour les routes. La commune du Pâquier a élaboré un plan de stationnement qui fait partie du plan d'agglomération de Mobul ; celui-ci n'est pas encore approuvé et le sera lors d'une prochaine révision du PAL.

Francis Maillard : avec le développement du village, est-ce qu'il y a un projet d'amener les bus Mobul au village du Pâquier ?

Mme la Présidente : il n'est pas prévu qu'une ligne Mobul desserve le Pâquier pour l'instant. Cependant, lorsque le RER desservira Gruyères, le Pâquier aura une desserte à la ½ heure. Pour qu'une ligne Mobul soit rentable, il faut que le taux d'occupation corresponde à 20 % des frais d'exploitation ; faute de quoi, les subventions fédérales et cantonales ne sont pas accordées. Il faut savoir qu'une ligne de bus coûte Fr. 500'000.00 à la commune et qu'en l'état ces coûts sont disproportionnés pour notre commune.

Yves Currat : avez-vous formellement une réponse que le RER s'arrêtera au Pâquier ? Pour la ligne Bulle – Romont, les communes de Vaulruz, Sâles voient passer le train, mais il ne s'arrête pas.

Mme la Présidente confirme que M. Ducrot, Directeur des TPF, a formellement dit que le RER Bulle- Montbovon s'arrêtera au Pâquier

Elke Reuner demande pourquoi l'arbre situé au bord de la route de l'Eglise a été coupé et que le petit cheminement piétonnier a été détruit ?



Mme la Présidente : la route de l'Eglise sera refaite au même gabarit que le 1^{er} secteur de la route à partir de la route cantonale jusqu'au giratoire. De ce fait, un trottoir franchissable sera construit aussi sur ce secteur. Malheureusement, l'arbre gênait vraisemblablement les travaux et a dû être coupé.

Joseph Gremaud précise que les travaux de goudronnage auront lieu vers le 25 mai 2017.

Yves Currat : dans le virage de la route du Carmel, à la hauteur des maisons « Etter », une partie de la bordure a été ensemencée. Il aurait été plus judicieux d'y mettre du gravier afin que les voitures puissent au besoin se mettre en attente.

Joseph Gremaud prend note de cette remarque.

Comme il n'y a plus de questions, **Mme la Présidente**, invite les citoyens à poursuivre, hors protocole cette soirée, autour d'une verrée dans un esprit convivial. Elle lève la séance et souhaite à tous, une bonne fin de soirée et lève en remerciant chacun pour sa participation active et l'intérêt que les citoyens portent aux travaux du Conseil communal.

Par applaudissement, les citoyens remercient le Conseil communal pour son travail.

Il est 21.30 h.

La Syndique :


Antoinette Badoud



La Secrétaire :


Fabienne Pharisa